

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission spéciale Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DES AUDITIONS

Vendredi 21 mars 1997

S O M M A I R E

AUDITION DU MAJOR HOCK

(Orateurs: Major Hock, M. Mahoux, Mme Willame-Boonen, MM. Verhofstadt, Caluwé, Destexhe, Ceder, Mme Dua, MM. Anciaux, Hostekint et Jonckheer.)

AUDITION DE M. L'AMBASSADEUR SWINNEN

(Orateurs: MM. Swinnen, Jonckheer, Anciaux, Verhofstadt, Destexhe, Caluwé, Mahoux, Mme Dua, MM. Hostekint, Ceder et Mme Willame-Boonen.)

<p>Le <i>Compte rendu analytique</i> des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué uniquement aux membres de la commission</p>

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 14 h 40 m.

AUDITION DU MAJOR HOCK

M. le Président.—Nous avons le plaisir d'accueillir cet après-midi le major Hock, qui travaille au SGR. Il répondra aux questions concernant les thèmes suivants: les sentiments anti-Belges au Rwanda, les menaces contre les Casques bleus belges et la préparation du génocide.

Nous avons demandé par écrit au major Hock de nous décrire ses fonctions durant la période de négociation des accords d'Arusha et durant celle du génocide. Nous lui avons aussi demandé de parler du climat anti-Belge, de la préparation du génocide et des informations dont il dispose sur Jean-Pierre.

Maj. Hock.—Je suis analyste au bureau « Afrique et Moyen Orient » du SGR. J'y suis le plus ancien en service actif, le plus permanent et mon champ d'activité reprend le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Quand le major Podevijn a rejoint le SGR, il a repris les affaires rwandaises. A son départ, le Rwanda m'est revenu. Mais tout le monde suivait les dossiers des pays voisins de ceux dont il avait la charge pour assurer la continuité.

L'analyste produit des synthèses à partir d'une masse d'informations provenant de différentes sources, des mises à jour, ainsi que des éléments essentiels d'informations (EEI). Le service propose aussi des études sur des sujets particuliers, des éléments d'information obtenus d'initiative, des résumés INSUM et ils participent aux briefings. Les sources pour le Rwanda sont la coopération technique militaire, le ministère des affaires étrangères et en particulier, l'ambassade du Rwanda et d'autres postes, nos services IH et IC, les services amis, la presse, la Sûreté de l'Etat à travers la voie hiérarchique et les troupes sur place, c'est-à-dire le major Podevijn, le commandant de secteur et les rapports du lieutenant Nees qui nous parvenaient via le centre d'opérations.

Le SGR a évolué et évolue encore. En 1990, il y avait quatre analystes dans la salle où je travaille et ils sont aujourd'hui plus nombreux mais pas suffisamment. Les services belges ont des limitations: peut-être sommes-nous trop disciplinés ? Ainsi, la coopération technique militaire n'est autorisée à travailler pour le SGR que depuis les événements d'octobre 1990 au Rwanda.

Nous avons aussi d'excellents contacts réguliers avec les officiers de renseignements de la force aérienne et ceux du commando.

Dans les années '70 et '80, le Rwanda était considéré comme la vitrine de la coopération technique belge. Historiquement, les Tutsis évincés du Rwanda regrettaient le changement d'attitude, vers 1955, de la Belgique qui appuyait alors le régime républicain hutu. La guerre d'octobre 1990, le retrait précipité du bataillon belge et le refus de fournir au Rwanda des obus payés ont été ressentis comme un abandon de la part des Belges. Dès ce moment, un

sentiment anti-Belge a pris naissance chez certains, parallèlement à une critique du colonialisme généralisée en Afrique noire. Ce sentiment s'est précisé après la signature des accords d'Arusha, des tensions éclatant entre les opposants aux accords, généralement issus de la mouvance présidentielle, et ses partisans. Un sentiment hostile s'est de plus en plus développé après le déploiement de nos forces, sentiment répercuté notamment par la radio Mille Collines. On assiste parallèlement à un développement du phénomène Interahamwe. C'est pourquoi j'ai rédigé mon complément d'information du 2 février.

A l'époque, au Rwanda, les choses se déroulaient convenablement. Notre attention se portait surtout sur la menace perçue au Burundi qui était encore sous le choc de l'assassinat du président Ndadaye et du mini-génocide qui a suivi.

La coopération technique et militaire belge au Rwanda créait un sentiment de protection au sein de la population locale. Notre attention s'est portée sur le Rwanda dès la mise en place de la MINUAR. Il faut un certain temps pour cerner un problème. Les faits ont prouvé *a posteriori* l'existence d'une menace réelle, d'ailleurs signalée dès le début février mais qui n'était pas uniquement dirigée contre les Casques bleus belges. Cela a fait l'objet d'un document relativement détaillé.

Je ne suis plus au SGR depuis sept mois. Je n'ai pas eu le temps de fouiller pour retrouver le document précis.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous pu retourner au SGR pour consulter des documents ?

Maj. Hock.—Actuellement, je suis au Moyen-Orient. A mon retour en Belgique, l'état-major général m'a indiqué qu'il n'y avait aucune directive particulière concernant les auditions et que je pouvais consulter les documents militaires. Je n'ai toutefois pas eu beaucoup de temps pour le faire. Il s'agit d'un travail de bénédictin.

A l'époque, Jean-Pierre était un inconnu pour nous. C'était un informateur de la MINUAR; Si l'on analyse le personnage, on remarque qu'au départ il appartenait aux services de sécurité de la présidence qui bénéficiaient d'une triste réputation. C'était un déserteur. Donc, a priori, il n'était pas fiable. N'oubliez pas que l'intox, ça existe. Il y a régulièrement des gens qui présentent leurs services moyennant des avantages financiers ou dans l'espoir d'obtenir le statut de candidat réfugié politique.

Tout ce que raconte Jean-Pierre doit être vérifié. Nous contrôlons d'ailleurs tous les renseignements qui nous parviennent.

M. Mahoux (PS).—Toutes les sources vont dans le même sens.

Maj. Hock.—Pour vous, parce que vous vous concentrez sur un problème. Mais il est vrai qu'à la fin, les choses se sont précisées et dans les briefings journaliers, nous en parlions. Nous nous concentrons sur ce qui n'était pas repris dans les rapports. Nous avons effectué des analyses politiques qui n'étaient pas faites au COPS. Dans les briefings, les données étaient actualisées. On ne donnait pas toujours réponse au moment même aux questions posées. Il

fallait quelquefois plusieurs jours. J'ai repris tous les éléments en ma possession et fait un bilan et le 2 février, j'ai sorti un complément d'information. La situation de la sécurité m'inquiétait très fort, mais au départ plus pour le civil que pour le militaire. Les informations de Jean-Pierre ont été intégrées mais seulement après vérification, car nous pouvions avoir à faire à un fabulateur.

Nous n'avons jamais utilisé le terme « génocide ». Les Nations Unies ont utilisé ce mot *a posteriori*. Dans le même ordre d'idée, on n'a parlé de l'holocauste qu'après la seconde guerre mondiale. Sur place au Rwanda, des gens fiables, comme les missionnaires qui y vivaient depuis trente ans, n'ont jamais imaginé cette possibilité.

Même pour des gens sur place, il a fallu plusieurs jours après l'assassinat du président pour réaliser l'importance de ce qui allait se passer. Nous n'anticipions pas un génocide mais des dérapages en dehors du processus d'Arusha qui auraient pu amener à des milliers de victimes. Il restait en outre l'espoir de voir la MINUAR mener sa mission à bien. Des discussions politiques auraient pu conduire à mettre en place les accords d'Arusha. Personne ne pouvait imaginer ce qui allait se passer. Un service de renseignements n'est pas madame Soleil. Les suites réservées aux rapports et aux allusions faites dans les briefings sur l'aspect sécurité ne nous concernaient pas. Une inquiétude se manifestait suite aux contacts eus notamment avec le colonel Briot. Il faut garder en mémoire que la mission était sous les ordres de l'ONU, qui recevaient donc nos rapports. La Belgique n'avait aucun pouvoir de décision sur ces troupes. Comme tout bataillon en opérations, le bataillon de Kigali doit assurer sa propre sécurité tant passive qu'active.

M. Mahoux (PS).—Etiez-vous en possession du rapport de la Human Rights Watch et l'avez-vous lu ?

Maj. Hock.—Oui, je l'ai lu mais je ne me souviens pas de l'époque.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous eu des contacts avec des services secrets étrangers, comme ceux de la France et des Etats-Unis ?

Avez-vous reçu le rapport de la CIA où différentes hypothèses sont développées ?

Maj. Hock.—Nous n'avions pas de relations individuelles avec les services secrets étrangers. Vis-à-vis des Français, le syndrome de Kolwezi subsistait et ce n'est que plus tard que la confiance a été rétablie. Des militaires de différents pays sur le terrain en général s'entendent bien, mais le problème est qu'ils reçoivent des directives différentes de leurs états-majors respectifs. J'avais des contacts avec les services secrets français car la population française était importante au Rwanda.

M. Mahoux (PS).—Il y avait 150 Américains à Bujumbura.

Maj Hock.—Nous souhaitions connaître le plus exactement possible le nombre d'expatriés. Car ceci est important en cas d'évacuation. Une ambassade américaine est toujours plus nombreuse en personnel qu'une autre ambassade. Il est très difficile de connaître la situation de

tous les expatriés, car certains travaillent dans des organisations humanitaires et sont dispersés dans le pays. Les relations avec la France n'ont pas toujours été simples. Elles le sont devenues lorsqu'un intérêt commun s'est dessiné. Dans le renseignement, lorsque l'on demande quelque chose, il faut offrir autre chose.

M. Mahoux (PS).—Au Rwanda, le nombre de Belges est important. La Belgique y est implantée depuis septante cinq ans.

On dispose donc de nombreuses sources de renseignements. Le SGR a eu la possibilité de les exploiter.

Or, nos sources d'information sont limitées. Quand Vincent nous ramène des informations, c'est cette source qui est déterminante. Pourquoi ?

Maj. Hock.—Il y a différentes explications: la personnalité des gens, leur expérience... Nous faisons une évaluation des sources, même militaires. Les sources permanentes sont plus accessibles.

M. Mahoux (PS).—En ce qui concerne la proximité des sources pour un service de renseignement, est-ce que quelqu'un qui est depuis longtemps sur le terrain ne risque pas de perdre son objectivité ?

Maj. Hock.—On peut connaître les sympathies ou les antipathies de quelqu'un pour un groupe. Il s'agit d'une appréciation permanente. Si on a des doutes, on peut présenter les deux versions. On ne peut pas donner une image nette si nous-mêmes nous ne percevons pas celle-ci de façon nette. Nous essayons de tenir compte du maximum de facteurs. Il est vrai qu'au Rwanda nous nous sentions à l'aise alors qu'au Burundi nous n'avons plus de sources.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Concernant la note, j'aurais voulu en savoir plus et s'il y avait un scénario possible de la situation. Quelles étaient vos recommandations ?

Maj. Hock.—La note n'amenait pas à donner des propositions de réactions, de modifications de missions. Ce n'est pas notre rôle. Je considère que cette note n'est plus un document secret étant donné que des extraits en ont été publiés dans la presse.

En ce qui concerne la CIA, je n'ai pas connaissance d'une étude faite par elle. J'ignore tout de cela. Je sais que dans des pays comme le Rwanda et le Burundi, il y a une culture similaire. La culture qui y domine est la culture bantou. La façon de procéder est, elle, Tutsi. Ils font de l'hypocrisie et du secret un art social. Je ne vois pas comment les Américains auraient pu en savoir plus que nous.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Vous avez dit que vous étiez plus inquiet pour les civils que pour les militaires. S'agissait-il des civils belges ou des autochtones ?

Maj. Hock.—Des expatriés.

M. Verhofstadt (VLD).—Est-ce vous qui avez fait la note du 2 février ?

Maj. Hock.—C'est moi-même.

M. Verhofstadt (VLD).—A qui cette note a-t-elle été envoyée ?

Maj. Hock.—A la liste classique. Il n'y a pas eu d'autres destinataires.

M. Verhofstadt (VLD).—La note aurait été faite sur le terrain. Est-ce possible que ce soit le major Podevijn ?

Maj. Hock.—Non. Si cela avait été le cas, la note aurait été faite en néerlandais. Nous ne faisons pas d'analyse sur le terrain, car l'analyste sur le terrain ne dispose pas de tous les éléments. Il ne reçoit pas la presse, ni de correspondance. Beaucoup de sources lui sont donc inaccessibles.

M. Verhofstadt (VLD).—La note n'a donc pas été rédigée sur place contrairement à ce qui a été dit par d'autres officiers ?

Maj. Hock.—Non.

M. Verhofstadt (VLD).—Vous avez dit avoir fait cette note de votre propre initiative. Pourquoi ne pas avoir fait une deuxième note après le 2 février ? Il y a, par exemple, un briefing non daté, sans auteur ni destinataire. Puis, il y a les Sitreps que vous recevez, ainsi que le rapport du lieutenant Nees du 4 mars 1994.

Maj. Hock.—Je reviens sur le mot « initiative ». Un document tel que celui-là n'a pas été demandé explicitement.

M. Verhofstadt (VLD).—J'ai trouvé une note demandant de donner plus d'information.

Maj. Hock.—Le COPS peut introduire une demande d'information. Cela apparaissait dans les briefings.

Le problème se précisant, j'avais souhaité le maîtriser. J'ai donc repris tout ce qui concernait ce sujet. Comme cela m'apparaissait volumineux, j'ai décidé d'en faire un CI que j'ai proposé à mes chefs. Il n'y pas eu de deuxième note, parce que nous n'avons pas qu'un seul type de document à établir. Le suivi journalier et les briefings demandent une importante préparation et nous ne sommes pas nombreux.

M. Mahoux (PS). — Avez-vous reçu beaucoup de demandes EEI du COPS ?

Maj. Hock. — Nous réagissons en fonction des demandes, mais les missions en cours ont priorité. Actuellement, la Yougoslavie est une priorité et le Zaïre en redevient une.

M. Verhofstadt (VLD).—Avez-vous été informé d'un plan d'empoisonnement de Casques bleus belges en décembre ?

Maj. Hock.—Nous savions qu'il y avait des menaces concernant des Casques bleus d'ailleurs reprises dans le document du lieutenant Nees, mais je n'avais jamais entendu parler d'un empoisonnement.

M. Verhofstadt (VLD).—Je parle bien de décembre. Les notes du lieutenant Nees datent de janvier '94.

Maj. Hock.—Je confirme que je n'ai pas entendu parler d'empoisonnement mais cela ne m'étonnerait pas car il s'agit d'une arme traditionnelle, que ce soit du côté tutsi ou hutu.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Le major Hock a-t-il reçu des documents du capitaine De Cuyper, officier de renseignements du deuxième détachement ?

Maj. Hock.—Je ne me souviens même pas du nom De Cuyper, mais bien de Claeys.

M. le Président.—Le capitaine De Cuyper a succédé à Nees à KIBAT 2.

Maj. Hock.—Je ne m'en souviens pas. De toute façon, je ne peux pas faire la différence entre les interlocuteurs ?

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous ne faites donc pas la différence ?

Maj. Hock.—Non, puisque la fonction a été reprise, il y a continuité dans la façon de traiter l'information. Pour nous, il n'y a pas de césure. Toutefois, lorsqu'on connaît personnellement l'interlocuteur, on s'en souvient mieux.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Commentant son document du 2 février, le major Hock écrit qu'il ne faut pas exagérer l'importance des Interahamwe. Sur quoi se basait-il pour atténuer les faits ?

Maj. Hock.—Cette note fait effectivement le point de la question. Il y a des aspects contradictoires qui expliquent les difficultés dans l'analyse car il y a différentes réactions, affirmations et constatations.

Dans un problème tel que celui-là, ceux qui se sentent visés ont tendance à la minimiser.

Pour rester honnête, on fait l'état des deux opinions. On ne pouvait pas nier que des milices agissantes étaient présentes mais il était difficile d'imaginer ce qui allait se passer. On s'attendait tout au plus à des assassinats d'hommes politiques et de militaires rwandais.

L'aspect sécurité était permanent pour une unité en opération. Il n'y avait pas véritablement de cri d'alarme ce qui explique que nous restions finalement à l'aise, bien que sachant que la mission n'était pas facile.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Les informations en provenance du Rwanda concernant les dangers et les risques étaient-elles comparables à celles émanant de Somalie et de Yougoslavie ? Jugiez-vous ces risques plus importants ou moins importants ? Pouvez-vous citer des exemples ?

Maj. Hock.—On a suivi la situation au Rwanda de manière méthodique mais il s'agissait pour nous d'une terre inconnue ce qui était différent de notre mission en Somalie. Le problème est que si on compare ces deux missions, on constate que la MISSION « Rwanda » était militairement parlant, moins stressante car il n'y avait pas encore eu, de manière directe, de coups de feu.

Il est difficile de faire comprendre aux gens quelle est la réalité africaine. J'ai vécu des situations particulières dans lesquelles on ne prête plus la même attention aux choses en fonction de l'environnement dans lequel on se trouve. Nous intégrions une certaine situation et cela provoquait une accoutumance. Cette accoutumance peut empêcher l'analyse. Elle permet sans doute une meilleure connaissance du terrain, mais on perçoit moins bien les dangers réels.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais) .—Notre documentation contient uniquement des informations du SGR concernant une partie, à savoir le gouvernement et les extrémistes hutus. Disposiez-vous également d'informations sur les activités du FPR ? Distribuait-il également des armes et dressait-il également des listes ?

Maj. Hock (en néerlandais). — Ces informations n'étaient pas faciles à obtenir parce que le FPR opérait à partir de l'Ouganda. Nous avons bien quelques sources, mais elle n'étaient guère nombreuses.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). — Pouvez-vous nous éclairer sur ces sources ?

Maj. Hock.—Je ne saurais pas répondre car je devrais me référer uniquement à ma mémoire et je risquerais d'affabuler.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Le major est le premier à mettre le doigt sur la plaie en parlant de la culture du secret. Il est traumatisant pour moi et pour l'ensemble de la commission d'entendre des déclarations concernant toutes ces belles intentions des autorités, tandis qu'en secret on préparait le contraire, voire la guerre. Pensez-vous, en tant que connaisseur de l'Afrique, qu'Habyarimana et le FPR ont vraiment cru aux accords d'Arusha, ou bien qu'ils faisaient semblant pour faire plaisir aux interlocuteurs occidentaux et attendaient le moment propice pour résoudre le conflit à leur manière ?

Maj. Hock (en néerlandais).—Il est difficile de répondre à cette question. Il y avait sans doute des personnes honnêtes des deux côtés, mais il y en avait aussi d'autres.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Il ne s'agit pas de certaines personnes. Je fais référence à Habyarimana qui a visiblement su manipuler tout le monde, alors qu'il se trouvait quand même au centre des forces qui voulaient enterrer les accords d'Arusha.

Maj. Hock.—Je serais étonné que le président Habyarimana ait pu ignorer ce qui se passait dans son entourage. Je crois connaître suffisamment une certaine forme de culture africaine pour expliquer historiquement pourquoi les Africains ont appris à nous mentir. La colonisation belge a correspondu à une situation d'apartheid.

On a voulu les évangéliser de façon assez brutale. Ils se sont soumis extérieurement mais ont toujours gardé leurs propres valeurs ou cultures.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—N'était-il pas possible qu'ils acceptent les exigences des autres ? Vous connaissiez la région des Grands Lacs. N'avez-vous averti personne ?

Maj. Hock.—Quand j'ai dit que nous pensions que nier le problème était de l'inconscience. C'était pour insister auprès des gens de COps ou auprès de mes propres chefs. Le problème était réel mais le développement qui s'est produit, personne ne pouvait l'imaginer. On trouve des tendances différentes notamment dans les milieux diplomatiques. Quelqu'un d'important à l'ONU peut par exemple refuser d'envisager le problème. J'aurais voulu que ma hiérarchie et nos autorités prennent conscience.

M. Mahoux (PS). —Vous croyez que les autorités pensaient que vos informations étaient incompatibles avec ce qui devait arriver ?

Maj. Hock.—Les opinions peuvent diverger et tout le monde n'accorde pas la même valeur à un rapport.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Vous avez dit que le génocide ne pouvait pas être prévu par le SGR. Pourriez-vous dire si le génocide était prémédité, votre expérience aidant et sachant ce que l'on sait après les événements ? En effet, deux thèses sont à retenir: selon la première, il s'agit d'une action préméditée, selon la seconde, il s'agit d'une action spontanée.

Maj. Hock.—Personnellement, j'ai l'impression qu'une certaine préparation dans certains milieux devait exister dans le but d'éliminer l'opposant. Je pense que ceux qui ont lancé le phénomène n'ont pu le maîtriser par après. Nous sommes entrés dans une phase de folie collective. Un scénario identique s'est présenté au Zaïre lors des pillages qui au départ étaient organisés, puis les instigateurs ont perdu le contrôle. Je pense qu'au Burundi, où il y a également des extrémistes, des listes de gens à assassiner circulent. Certaines sont des blagues, d'autres doivent être prises au sérieux.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—La liste des personnes à tuer était une action politique, ce qui est différent du génocide qui a eu lieu ultérieurement.

Maj. Hock.—Je ne puis vous répondre avec certitude car cela n'est qu'une impression.

M Anciaux (VU) (en néerlandais).—Vous avez vous-même participé à l'assistance technique au Zaïre. A cette époque, le colonel Vincent était également actif dans l'assistance technique au Rwanda. Le connaissiez-vous personnellement ? Vous connaissiez bien l'Afrique centrale,

l'évolution politique et la mentalité de la population. Comment expliquez-vous que vous puissiez mener de front votre rôle d'analyste et d'autres missions de longue durée ?

Vous manifestez un certain mépris à l'égard de Jean-Pierre qui, apparemment, n'était pas fiable. Le SGR utilisait deux échelles de valeur pour les informations. L'une concernait la crédibilité, l'autre l'importance des informations. Quelle valeur était accordée, en janvier, aux informations de Jean-Pierre ? Avez-vous eu d'autres informations sur Jean-Pierre ?

Maj. Hock.—J'ai croisé le colonel Vincent car nous avons fréquenté des écoles équivalentes. Je l'ai personnellement connu lorsqu'il a rejoint le SGR. Dans ma carrière, j'ai effectué des missions au bénéfice du SGR. Lors de l'évacuation humanitaire en 1991 au Zaïre, j'ai accompagné les troupes sans être dépendant de l'autorité militaire locale. Je travaillais pour le SGR et j'étais au service de l'ambassade.

Après les événements du Rwanda, on m'a envoyé au Burundi car on craignait le pire. Les analystes insistent toujours pour avoir une connaissance sur le terrain. La théorie des livres ne suffisait pas. Actuellement, j'ai quitté le SGR. Nous utilisions au SGR deux échelles d'appréciation. C'est une technique interne. Sans dévoiler notre contact, nous essayons de déterminer sa fiabilité. La cote va de A à E. On donne une cote F si nous ne pouvons pas juger. La deuxième échelle concerne la fiabilité de l'information.

Elle est mesurée par l'analyste qui donne des points de 1 à 5. La cote 6 est attribuée s'il n'y a pas de vérification possible. Dans le cas de Jean-Pierre, j'aurais mis la cote F6.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—C'est très étrange. Le général Verschoor a dit qu'il était très fiable et très important.

Maj. Hock.—Si l'information provient de l'ambassadeur ou de son attaché militaire, la cote fournie sera généralement A1.

M. Mahoux (PS).—Le colonel Marchal, averti par Jean-Pierre, a pu vérifier la validité de ses sources, puisqu'il a rapidement visité des caches d'armes et fait constater leur existence.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Je trouve étonnant que vous posiez des questions sur la fiabilité d'un informateur, alors que les Nations Unies l'estiment apparemment très fiable. Disposiez-vous d'informations supplémentaires qui vous ont fait douter de sa fiabilité ?

Maj. Hock.—Au départ, il n'était pas évident que cette personne soit fiable.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Selon certaines rumeurs, il aurait demandé asile parce qu'il avait commis des vols.

Maj. Hock.—Ce genre de choses se passe régulièrement, surtout au début quand on est plus crédule. L'appréciation d'une source d'information relève du fonctionnement interne, elle vise à déterminer s'il faut ou non s'intéresser au propos d'une personne. L'ONU développe actuellement une structure militaire permanente qui permettra de résoudre certaines difficultés

auxquelles elle est confrontée. Au départ, une mission ONU prévoit un service d'information qui ne fait que de la communication et non du renseignement.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—Avez-vous eu, plus tard, des nouvelles de Jean-Pierre ?

Maj. Hock.—Il me semble avoir entendu parler d'une demande d'asile de sa part. Je voyais parfois son nom revenir dans la presse. Cela fait quelque temps maintenant que je ne suis plus la situation au Rwanda.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Les officiers de renseignements doivent avoir une approche aussi objective que possible de leurs informations. J'ai l'impression que votre jugement sur certaines choses est plutôt subjectif. Vous avez par exemple jugé que la situation politique en octobre 1993 n'était guère alarmante et considéré la situation au Burundi comme bien plus grave. Vous aviez plusieurs sources d'information: le colonel Vincent, le lieutenant Nees et Jean-Pierre. J'ai l'impression que vous avez jugé ces informations sur la base de la personne de Jean-Pierre. Or, il ne fallait pas juger Jean-Pierre, mais bien ses sources, notamment le colonel Marchal et le général Dallaire. Votre appréciation de la situation au Rwanda n'était-elle pas très subjective ?

Maj. Hock.—La situation au Rwanda nous paraissait à cette époque moins importante que celle du Burundi. Notre service qui, comme beaucoup l'ont souligné, manque de moyens, a donné la priorité au Burundi. Quant à Jean-Pierre, sur quoi pouvions-nous le juger ? On se pose forcément des questions lorsque quelqu'un vient révéler des informations; il pourrait être en mission pour des éléments subversifs, voire pour ceux-là mêmes qu'il dénonce.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Il a très vite semblé que ses informations étaient pertinentes, puisqu'il a notamment montré une cache d'armes.

Maj. Hock.—Je ne pense pas que ses informations aient été négligées, je ne me souviens en tout cas pas d'avoir voulu les écarter. Mais je ne me souviens plus des détails.

M. Jonckheer (Ecolo).—Maître Eric Gillet nous disait avant-hier que la période d'octobre '90 à avril '94 avait été une longue série de massacres dont le rapport de 1993 a décrit les mécanismes avec précision et qui paraissait être une préparation du génocide. Il a souligné aussi que ni Habyarimana, ni son entourage ne voulaient des accords d'Arusha et qu'ils comptaient tout mettre en œuvre pour les bloquer. Avez-vous essayé de mener une investigation continue et systématique sur le président et son entourage ?

Maj. Hock.—Je ne me rappelle pas avoir reçu de questions particulières sur eux ni de recommandations à cet égard.

Ceci dit, nous avons un système permanent de collecte de renseignements qui fonctionne depuis bien avant les accords d'Arusha et il est bien entendu qu'on s'intéresse à ce qui se passe dans l'entourage du président de façon, je dirais routinière.

M. Jonckheer (Ecolo).—N'avez-vous pas eu l'impression d'un double jeu ?

Maj. Hock.—On a senti une lutte d'influence dans son entourage.

Les informations peuvent être contradictoires. D'un côté, on minimise et de l'autre, on exagère. Dans certaines occasions, on avait l'impression qu'on nous roulait.

M. Jonckheer (Ecolo).—Vous n'avez pas communiqué des informations au COps ?

Maj. Hock.—Les briefings journaliers du COps ont démarré avec la mise en place de la mission. Il y avait aussi des briefings JS, mais eux passaient en revue le monde entier.

M. Jonckheer (Ecolo).—J'ai devant moi un article du « Soir » daté du 21 janvier 1994, faisant référence au mécontentement de la troupe vu son incapacité à remplir les missions qui lui ont été confiées. Avez-vous répercuté des informations à ce sujet ?

Maj. Hock.—Nous avons été mis au courant lors du briefing journalier des incidents qui ont eu lieu, bien que ceux-ci étaient du ressort du COps, donc du commandement, et non des services de renseignements.

Toute mission ONU est frustrante, en particulier pour des gens qui avaient connu autre chose en Somalie. Ces missions à mandat limitatif sont toujours extrêmement frustrantes. C'est un problème de mandat.

M. le Président.—Je remercie le major Hock pour ses réponses à nos questions.

—La réunion, suspendue à 16 h 35 m, est reprise à 16 h 55 m.

AUDITION DE L'AMBASSADEUR SWINNEN

M. le Président.—Nous accueillons à nouveau l'ambassadeur Swinnen. Nous souhaitons lui poser des questions sur les causes de l'escalade et la préparation du génocide, les menaces envers les Casques bleus belges et le rôle des autorités rwandaises à ce sujet ainsi que celui des autorités belges face au génocide imminent.

M. Swinnen (en néerlandais).—Concernant les causes de l'escalade qui a finalement mené au génocide, je répète qu'au cours des mois qui précédaient le génocide, nous avons rassemblé beaucoup d'informations fort inquiétantes. Il y avait tellement d'ingrédients de déstabilisation. Il y avait aussi une crainte de guerre civile et de reprise des hostilités. Nous pouvions cependant difficilement présumer que ceci mènerait à une explosion tragique. Nous n'avons jamais pensé que cela déboucherait sur un génocide et nous n'avions pas pensé non plus qu'un avion avec les deux présidents serait abattu.

Plus nous avons d'éléments, plus nous étions motivés pour sauver Arusha. Nous avons donc essayé d'encourager les forces modérées. Une des raisons fondamentales sous jacentes de l'échec d'Arusha était un certain fondamentalisme Hutu qui estimait que le Rwanda devait être entièrement Hutu et qui considérait la minorité comme un usurpateur. Les accords d'Arusha signifiaient pour eux une capitulation. A cela, s'opposait une tendance modérée qui avait une vision démocratique.

Son but était de pouvoir développer un véritable état de droit où tous pourraient vivre ensemble fraternellement. L'élément ethnique n'était pas à sous-estimer mais il y avait aussi un aspect politique notamment la difficulté d'accepter un partage du pouvoir. C'est pourquoi il y avait les "manœuvres de rééquilibrage" de Habyarimana qui craignait d'être minorisé. Il s'agissait de manœuvres d'Habyarimana pour récupérer des partisans.

L'invasion du FPR en octobre 1990 constituait un facteur supplémentaire de déstabilisation. Nous avons condamné cette invasion et nous avons incité les parties à arriver à un compromis. Le régime politique rwandais a hésité trop longtemps avant de s'occuper du problème des réfugiés. Des négociations étaient prévues fin septembre, début octobre. Le président et le gouvernement étaient prêts à négocier avec le FPR. Hélas, on n'y est jamais arrivé.

Des antagonismes régionaux et personnels ont également joué un rôle au Rwanda. Des facteurs supplémentaires étaient la rupture dans des partis politiques à partir de juin 1991 surtout au sein du MDR et du PF, la radicalisation, la distribution d'armes avec l'appui des autorités politiques locales dont nous étions informés à partir de novembre-décembre 1993 ainsi que les milices et surtout l'Interahamwe. Le contexte social était une base fertile pour des milices de jeunes: la pression démographique, le manque de terres agricoles et le chômage élevé des jeunes. A cela s'ajoutait la campagne de haine de RTL. Radio Rwanda ne sensibilisait pas assez la grande masse au sujet des accords d'Arusha. Les attentats politiques meurtriers étaient autant de facteurs supplémentaires. Des enquêtes sur les attentats n'apportaient pas d'éclaircissements. Conséquence du dysfonctionnement de la justice: un grand nombre d'actes criminels impunis.

A partir du mois d'octobre 1990, il y avait la répression qui avait lieu peu après l'attaque du FPR. Sept mille à huit mille Rwandais furent alors arrêtés et détenus jusqu'au mois de mars 1991.

En octobre 1990, nous avons cru qu'une attaque du FPR irait jusqu'à Kigali, mais cela s'est avéré être une mise en scène destinée à justifier une répression. Dans les années 1991-1993, il y a eu des massacres à plusieurs reprises.

Le rôle des autorités est complexe. Il est difficile de déterminer la responsabilité exacte de chaque homme politique sur ce plan.

Nous avons toujours cherché à savoir s'il existait un plan pour le génocide. Je ne puis toujours pas répondre à cette question. Je ne dispose d'aucune preuve convaincante d'un plan, mais je n'exclus pas cette possibilité.

Le rôle des autorités doit être vu dans le contexte d'une dégradation. Les hommes politiques modérés et la société civile nous incitaient à continuer à jouer notre rôle dans la mise en œuvre des accords d'Arusha.

Quel lien y avait-il entre l'attaque du FPR et la violence contre les Tutsis ? Le FPR en était-il conscient ? Il ressort d'entretiens avec le FPR et de données supplémentaires que le FPR était conscient de cette violence. A partir d'octobre 1990, il était clair pour le FPR que des représailles avaient lieu. C'est pourquoi nous avons continué à insister, y compris auprès du FPR, sur la nécessité d'une solution pacifique et sur la volonté de parvenir à un compromis.

les autorités belges étaient au courant de la situation. Juste avant ma visite au Rwanda en janvier 1994, j'ai envoyé un message au ministre Claes soulignant les aspects négatifs de la solution. Je me réfère à mon télex n° 143.

Dans ce télex, j'insiste pour que la Belgique attire l'attention des parties sur leurs responsabilités.

Qu'avons-nous entrepris afin d'empêcher le génocide ? A partir de 1990, notre pays a mené au Rwanda une politique active en vue de faire respecter les droits de l'homme. A plusieurs reprises, nous avons également plaidé pour la mise en œuvre des accords d'Arusha et le renforcement du mandat de la MINUAR. La Belgique a entrepris d'innombrables démarches, établi des contacts et négocié quand c'était nécessaire.

Je voudrais également mentionner la visite de nos ministres Claes et Delcroix. Nous avons également soutenu le médiateur. Le ministre des affaires étrangères de Tanzanie est venu durant une semaine pour tenter d'installer les institutions de transition.

Un élément important de ce débat est la déclaration du groupe d'Arusha du 28 mars 1994 à l'adresse de toutes les parties concernées au Rwanda. Cette déclaration plaidait entre autres en faveur de l'admission du CDR au sein de l'Assemblée nationale de transition où il obtiendrait

un siège sur un total de soixante dix. Le CDR, parti extrémiste hutu, s'était à l'origine fermement opposé aux accords d'Arusha, mais il a changé de politique à un certain moment.

Lors de l'attribution des sièges parlementaires aux différents partis, il était prévu de réserver onze sièges à onze petits partis, dont le CDR. De nombreux Rwandais étaient opposés à l'inclusion du CDR, mais le groupe d'Arusha pensait qu'attribuer un siège à ce parti l'amènerait à adopter une attitude politique responsable.

M. Jonckheer (Ecolo).—C'était modifier sur ce point les accords d'Arusha.

M. Swinnen.—Non. Les accords d'Arusha prévoyaient la présence du CDR dans l'Assemblée nationale de transition. Cinquante-neuf sièges étaient réservés aux cinq principaux partis et il restait onze sièges à partager entre les onze autres partis légaux. Le CDR était un parti agréé au moment de la signature des accords d'Arusha. Il a donc eu un siège.

(Poursuivant en néerlandais.)

Dans la déclaration du 28 mars, le groupe d'Arusha a explicitement plaidé pour une mise en œuvre immédiate des institutions transitoires. Notre pays a déclaré que sa patience était à bout et qu'il était même question d'arrêter immédiatement la coopération au développement si les institutions transitoires n'étaient pas installées dans les meilleurs délais.

Je suis incapable de répondre à la question concernant l'identité des auteurs de l'assassinat de Habyarimana et leurs motifs.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—Je voudrais poser quatre questions concrètes à l'ambassadeur Swinnen.

Il a déclaré que les troubles dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990 étaient en fait une mise en scène pour pouvoir organiser une répression. Pourquoi notre pays a-t-il dans ce cas envoyé des paras aussi rapidement ?

L'ambassadeur Willems a déclaré qu'on n'a en fait guère prêté attention au rapport N'Diaye sur la violation des droits de l'homme parce qu'il a été publié quelques jours après la conclusion des accords d'Arusha. Dans l'euphorie, on a en fait plus ou moins escamoté ce rapport. N'était-ce pas très naïf ?

M. Gillet a, le 19 mars au sein de cette commission, jugé durement le rôle de l'ambassadeur Swinnen dans le conflit rwandais. Comment M. Swinnen réagit-il à ces accusations ?

Ma dernière question concerne Jean-Pierre: a-t-il séjourné dans notre ambassade et est-il parti avec le premier C-130 ?

M. Swinnen (en néerlandais).—J'ai utilisé l'expression mise en scène après mûre réflexion. Après les troubles dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, quelque 7000 à 8000 Rwandais ont été arrêtés.

Notre ambassade a entendu régulièrement dire, y compris dans les cercles proches de la présidence, qu'on voulait donner l'impression que le FPR était arrivé jusqu'à Kigali, qu'il fallait donc résister et que les collaborateurs du FPR devaient être arrêtés et jugés.

Nous étions naturellement préoccupés par le problème de la violation des droits de l'homme. Nous avons déjà signalé aux autorités rwandaises les faits mentionnés dans le rapport N'Diaye. Ce que l'ambassadeur Willems a dit à ce sujet est exact. On nous a dit de tout mettre en œuvre pour faire réussir le processus de paix.

J'en arrive aux déclarations de maître Gillet. Je suis tout à fait disposé à venir témoigner sous serment. Je pense toutefois que maître Gillet n'a pas bien écouté mon exposé. Mon discours reste le même et je n'ai pas modifié mon point de vue. Mes déclarations complètent en fait ce qui est consigné dans le rapport ad hoc.

Lorsque je définis le discours du président du 15 novembre 1992 à Ruhengeri comme «particulièrement décevant», maître Gillet trouve que j'utilise un ton d'apaisement. Utiliser des termes plus durs ne pose aucun problème pour moi. En effet, mon indignation était grande.

Je ne connais pas Jean-Pierre, je ne l'ai jamais rencontré. Lorsqu'on me demande si Jean-Pierre a séjourné à l'ambassade de Belgique ou à la résidence avant d'être évacué sous escorte belge, je dois répondre par la négative, ce qui n'exclut pas qu'il ait pu être évacué dans un avion belge sans que je le sache.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—Aucun collaborateur haut placé du président n'a donc séjourné dans votre ambassade.

M. Swinnen (en néerlandais).—C'est une autre question. Je puis vous citer les personnes que j'ai prises sous ma protection à l'ambassade à partir du 7 avril: la veuve Gatabazi avec quatre de ses enfants, Kubitu, Ruhigira, le chef de cabinet du président et quelques-uns de ses proches. J'avais établi une bonne collaboration professionnelle avec Ruhigira et je pouvais donc difficilement dire non.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Il a manifestement changé d'avis quelques jours plus tard car il s'est de nouveau joint aux extrémistes hutus.

M. Swinnen (en néerlandais).—Il nous a quitté le 11 avril pour Nairobi, pour se rendre ensuite en Belgique.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Mme Braeckman n'a pas voulu citer le nom de cette personne ce matin.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Le chef du cabinet se sentait-il véritablement en danger?

M. Swinnen (en néerlandais).—Il avait à nouveau été désigné comme chef de cabinet du président et ne voulait pas occuper cette fonction. Il m'a alors demandé l'asile et est parti par la suite.

M. Mahoux (PS).—A-t-il dit pourquoi il ne voulait pas être chef de cabinet du nouveau président ?

M. Swinnen.—Il était déçu et voulait quitter le pays.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Votre discours foisonne de contradictions, que saviez-vous des minorités extrémistes entre décembre 93 et janvier 94 ? Vous souvenez-vous de la lettre du 13 décembre 1994 que vous avez reçue, non signée, d'un officier supérieur de l'armée rwandaise. Cette lettre, vous la recevez puisque vous l'avez transmise au ministère des affaires étrangères. Je vous demande votre réaction.

M. Swinnen.—Cette lettre, je l'ai effectivement transmise mais je dois la relire.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Cette lettre dit qu'un plan machiavélique a été élaboré par le président Habyarimana afin de déstabiliser le pays.

M. Mahoux vice-président remplace M. Swaelen au fauteuil présidentiel

M. Verhofstadt (VLD).—Le nom de l'auteur de la lettre est connu. Mais, comme nous ne sommes pas en huis clos, nous n'allons pas le mentionner.

M. Swinnen.—Je dois absolument relire cette lettre. Si vous me le permettez, à une occasion, je vous la commenterai.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Mais cette lettre ne constituait-elle pas pour vous une étape ?

M. Swinnen.—Cette lettre ne nous permettait pas de dire que nous avions la preuve formelle qu'un complot se préparait. Combien de gens ne nous ont-ils pas dit que le président Habyarimana allait semer la terreur!

M. Destexhe (PRL-FDF).—Mais le contenu de cette lettre allait dans le même sens que d'autres sources dont vous disposiez, notamment la Ligue des Droits de l'Homme, le rapport de M. N'Diaye, les propos de Mme Agathe, etc.

M. Swinnen.—C'est pourquoi je parle d'éléments très importants. Cela nous laisse présager que des événements se préparaient. Mais de là dire que nous étions sûrs qu'un plan machiavélique était en marche! Nous étions vigilants.

M. Destexhe (PRL-FDF).—J'aimerais que vous soyez précis sur la période allant du 11 au 20 janvier 1994, période qui est fondamentale.

M. Swinnen.—Le 12 janvier, les ambassadeurs belge, français et américain reçoivent la visite du représentant spécial Booh Booh et du général Dallaire. Suite aux informations reçues par ceux-ci, le Secrétaire général propose de faire une démarche auprès du président. Suite à cette discussion, nous informons nos capitales qui nous autorisent à faire cette démarche auprès du président Habyarimana. J'étais allé voir le FPR en compagnie notamment de l'ambassadeur américain, de l'ambassadeur tanzanien, ainsi que le premier ministre et le premier ministre désigné. Nous avons donc prévu une concertation afin de faire cette démarche.

*M. Swaelen reprend place au fauteuil
présidentiel*

Lors de cet entretien avec M. Habyarimana, le 14 janvier, nous avons beaucoup insisté sur les préoccupations sécuritaires.

(Poursuivant en néerlandais.)

Notre message concernant la sécurité a été réitéré à maintes reprises. Il a été pris au sérieux. A la fin de l'audience, j'ai pris connaissance des craintes présentes parmi les Rwandais. J'ai dit qu'il fallait donner la priorité aux missions de sécurité et que les accords d'Arusha ainsi que les dispositions des Nations Unies devaient être strictement respectées par toutes les parties.

(poursuivant en français.)

Nous avons, après une nouvelle concertation, estimé que le message avait été bien compris. Il ne nous semblait dès lors pas nécessaire de prévoir une démarche spécifique.

(Poursuivant en néerlandais.)

Dans mon communiqué destiné à Bruxelles, j'ai même plaidé pour que nous continuions à suivre très attentivement cette question et que nous n'excluions pas d'entreprendre des démarches supplémentaires à la lumière de certaines évolutions.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Le télex n° 32 fait référence à JP et mentionne un plan pour tuer des Casques bleus et déstabiliser la MINUAR mais dans le télex 41 vous ne mentionnez pas les menaces qui pèsent sur les Casques bleus belges.

M. Swinnen.—Les informations de JP concernaient essentiellement la manifestation du 8 janvier et la menace portait essentiellement sur cette manifestation-là. Nous avons convenu que nous allions parler en termes généraux en nous référant à la démarche de MM. Dallaire et Booh Booh. Nous avons insisté sur le point qui concernait la sécurité car nous étions convaincus que le message aurait été perçu et compris.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Mais vous saviez qu'il y avait un plan machiavélique, qu'on prévoyait des massacres à grande échelle, et que les armes disparaissaient après que vous eussiez entretenu le président.

M. Swinnen.—Nous avons fait la démarche parce qu'elle devait être faite immédiatement et nous allions en suivre les différentes étapes. De plus, nous avons également d'autres contacts. Je suis sûr d'avoir parlé au président Habyarimana de nos craintes concernant les Belges.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Votre téléx du 20 janvier indique que toutes les armes ont disparu et les informations transmises par JP se confirment. Quel est votre état d'esprit à ce moment-là ?

M. Swinnen.—Nous savions qu'il y avait un risque attaché à notre démarche. Nous avons effectivement des craintes de voir notre démarche inviter le président à accélérer la disparition des armes.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Comment se fait-il que, le 20 janvier, vous n'êtes pas convaincu qu'il se prépare quelque chose de gigantesque ?

M. Swinnen.—Nos craintes étaient sérieuses et fortes.

M. Mahoux (PS).—Je vous demandé, pour une fois, de raisonner *a posteriori*. Croyez-vous à la duplicité du président Habyarimana ?

M. Swinnen.—Comme je l'ai dit lors de ma dernière audition, je me demande s'il était libre de ses actes.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Aux alentours du 15 janvier vous disposez de cinq sources qui vont dans le même sens. Ces sources proviennent de RTL, de pamphlets du MNRD et du CBR, d'informations de JP, de rapports du colonel Marchal et d'annonces de représentants de l'opposition démocratique. Vous disposez donc d'un faisceau d'informations qui vont toutes dans le même sens. Comment pouvez-vous dès lors continuer à croire à Arusha ?

M. Swinnen.—Nous n'avons pas d'autres choix. La Communauté internationale suivait cela de près et, ensemble, nous appuyions d'autant plus le processus démocratique.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous vous accrochiez à la bouée « Arusha ».

M. Swinnen.—Qu'aurions-nous pu faire d'autre ?

M. Destexhe (PRL-FDF).—Dénoncer les faits.

M. Swinnen.—Nous l'avons fait à l'ONU, pour que le Secrétaire général informe le Conseil de sécurité et que celui-ci publie les informations afin de mettre la pression.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Avez-vous effectivement parlé le 14 janvier, lors de l'entretien de la délégation de sept personnes avec le président Habyarimana, de la possibilité que des Belges soient tués lors d'une manifestation pour provoquer le retrait de la MINUAR ?

Les informations de Jean-Pierre étaient-elles les premières de cette nature, ou aviez-vous déjà eu connaissance de telles menaces dans les semaines précédentes lors d'entretiens avec des hommes politiques ?

M. Swinnen.—Je ne puis pas répondre de suite à la première question. Il m'est pour l'instant impossible de confirmer que j'ai été aussi précis. Je vérifierai mes notes. Le télex est en tout cas muet à ce sujet.

Les informations sur des menaces concrètes antérieures me font penser à la remarque de Mme Braeckman de ce matin selon laquelle Mme Agathe aurait parlé d'une menace contre une dizaine de paras. Je vous assure que le premier ministre ne m'en a jamais parlé, sinon je l'aurais certainement signalé.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Le lieutenant-colonel Leroy ou le colonel Marchal ont-ils parlé de cela ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Non.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Vous avez reçu des informations importantes. Vous avez effectué des démarches diplomatiques successives qui ont échoué. Quelles démarches ont été effectuées en direction du général Dallaire et de Booh Booh ? Pouvait-on intervenir et remédier à la situation ? Avez-vous insisté sur ce point ? Vous saviez qu'il était impossible de modifier le mandat. N'était-il pas possible de parvenir à une solution dans le cadre des règles d'engagement ?

M. Swinnen (en néerlandais).—J'ai eu de nombreux entretiens avec le général Dallaire et Booh Booh. Nous étions d'avis qu'il était possible d'entreprendre des actions dans le cadre des règles d'engagement. Le général Dallaire a demandé des instructions au siège de l'ONU aux Etats-Unis. On a répondu qu'il fallait passer par la voie diplomatique.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Pourquoi cette prudence excessive ?

M. Swinnen (en néerlandais). — Je ne veux pas m'exprimer à la place du général Dallaire. Ce dernier a demandé l'opinion du Secrétaire général. Plus tard, on décida que les caches d'armes devaient être démantelées. Une première tentative avait échoué. Une deuxième action était projetée pour le 7 avril.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — La France a-t-elle exercé des pressions et a-t-elle tenté de freiner une action trop agressive ? La France a-t-elle constitué un frein à l'intervention de la Communauté internationale ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je suis incapable de répondre à cette question.

M. Jonckheer (Ecolo).—Le colonel Marchal nous a expliqué que la Kigali Weapon Secure Area n'a jamais existé faute de moyens. Comment pouviez-vous dès lors faire pression ? Vous avez rencontré de nombreuses fois Habyarimana. Chaque fois, il vous a fait des promesses

qu'il n'a jamais tenues. Les solutions étaient une dénonciation publique par la Belgique et des pressions via la coopération au développement qui représentait alors 1 milliard par an. Vous n'avez pas utilisé ces moyens parce que vous avez voulu rester neutre.

M. Swinnen. —Nous avons prévu une dénonciation publique par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sans exclure la possibilité d'une dénonciation belge. Les ministres Delcroix et Claes ont d'ailleurs fait à l'époque des déclarations dont on a dit qu'elles n'étaient pas très subtiles car elles exacerbèrent les sentiments.

On nous avait signalé d'être très attentifs avant de faire des dénonciations précises et publiques sans savoir ce qui se passait du côté du FPR. Celui-ci avait déclaré être prêt pour un retour aux hostilités. Une action de démantèlement devait réussir, être crédible et s'étendre à toutes les parties, pour éviter qu'on dise que la MINUAR s'acharnait contre une seule des deux parties.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais) .—Entre le 13 et le 15 janvier, les affaires étrangères ont reçu des informations sur des caches d'armes et un plan général de déstabilisation. Avez-vous eu des instructions adéquates à la suite de ces informations ? Avez-vous à votre sens été suffisamment soutenu ? Le ministre a déclaré précédemment en commission qu'il avait chaque fois donné les instructions appropriées.

M. Swinnen (en néerlandais).—Dans cette situation, je n'ai jamais pensé n'être pas soutenu. J'ai reçu des instructions précises qui ont fait que je me sentais sûr dans ce que je faisais. Les actions diplomatiques ne permettent toutefois pas d'obtenir tout ce qu'on veut. Lorsqu'on travaille avec plusieurs pays, il faut tenir compte des points de vue d'autres pays.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Mme Braeckman a dit que des personnes qui ont téléphoné à l'ambassade de France se sont entendus dire que les Belges avaient abattu l'avion du président Habyarimana. Elle a ainsi laissé entendre que les Français ont joué un rôle dans la diffusion de la nouvelle selon laquelle les Belges étaient responsables. Le major Hock a déclaré que les Français menaient au Rwanda une politique différente de celle de la Belgique. L'ambassadeur français vous a-t-il soutenu pour faire cesser la propagande anti-Belge ? Ou y prenait-il au contraire un malin plaisir ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je trouve ce communiqué de l'ambassade de France très inquiétant. Je puis à peine y croire. Si je l'avais su à ce moment-là, j'aurais immédiatement pris contact avec l'ambassadeur.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Les mêmes personnes ont sans doute aussi téléphoné à l'ambassade de Belgique. Ne vous ont-elles rien dit à ce sujet ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Non. Je savais par contre qu'il y avait eu auparavant des déclarations anti-Belges émanant d'un Français qui habitait à Butare.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Selon Mme Braeckman, cette nouvelle venait de personnes qui avaient quitté Kigali en raison de cette nouvelle.

M. le Président.—Mme Braeckman nous a promis qu'elle tentera de trouver une de ces personnes. Cela nous permettra d'éclaircir cet incident.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Mme Braeckman a déclaré explicitement que ces nouvelles provoquaient la panique.

M. Swinnen (en néerlandais).—Si la nouvelle a été diffusée par quelqu'un qui pouvait parler au nom de l'ambassade, il faut prendre cela très au sérieux.

En ce qui concerne ma collaboration avec l'ambassadeur français je n'ai ressenti aucun obstacle. C'était toutefois souvent l'ambassadeur belge qui prenait des initiatives. En général, nous avons une collaboration aisée avec des contacts quotidiens.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Les Français avaient tout de même une plus grande influence sur Habyarimana et pouvaient exercer davantage de pressions sur celui-ci. Leur avez-vous jamais demandé de mettre fin à la propagande anti-Belge ?

M. Swinnen (en néerlandais).—La propagande anti-Belge était surtout évoquée dans le cadre de nos inquiétudes au sujet du climat anti-pacifiste de certains milieux. J'ai abordé plusieurs fois ce problème, avec des résultats positifs.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Vous en savez beaucoup plus sur la politique française. Ne mettaient-ils pas de bâtons dans les roues ?

M. Swinnen (en néerlandais). — Nos actions, par exemple dans le domaine des droits de l'homme, étaient beaucoup plus profilées. Nous avons de la sorte entrepris une démarche auprès du président Habyarimana au nom de l'Union européenne en octobre ou novembre 1993. La discussion avec le président fut très animée. A l'issue de cet entretien, l'ambassadeur français a laissée entendre, lors d'une interview avec Radio Rwanda, que nous souscrivions à la politique du président en matière de droits de l'homme. J'ai protesté contre cette affirmation auprès de l'ambassadeur.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Mme Braeckman nous a dit tout à l'heure que le 4 décembre Mme Agathe lui avait conté combien elle se sentait menacée. Vous la rencontriez souvent. Vous avait-elle confié sa crainte de menaces à son égard ?

M. Swinnen.—Elle m'a en effet parlé de ses craintes, d'autant plus que celles-ci étaient publiques. Nous partageons ses préoccupations.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Dans le télex envoyé par M. Swinnen le lendemain de son entretien du 25 novembre avec Mme Agathe, je ne retrouve rien à propos du fait que Mme Agathe avait déclaré se sentir menacée.

Il ne mentionne pas davantage que Mme Agathe avait parlé d'un plan visant à empoisonner des Casques bleus belges. Mme Braeckman a dit que Mme Agathe lui avait signalé avoir informé l'ambassadeur d'une menace à l'égard de sa propre personne. Il y a apparemment une

contradiction entre les déclarations de Mme Braeckman et de M. Swinnen. M. Swinnen ne semble pas avoir pris Mme Agathe au sérieux.

Lors de son entretien le 25 novembre avec M. Swinnen, Mme Agathe lui déclare qu'elle soupçonne le président Habyarimana de préparer un coup d'Etat. Elle demande à la Communauté internationale d'entreprendre quelque chose. La réponse de l'ambassadeur est plutôt négative: il dit qu'il ne faut pas réagir à la hâte, qu'il ne faut pas donner l'impression que le corps diplomatique soutient inconditionnellement le premier ministre.

M. le Président.—Elle a raconté son entretien avec le lieutenant Pierard et a aussi prévenu l'ambassadeur. C'est différent.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Pourquoi n'avez-vous pas cru aux propos de Mme Agathe ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je crois que mon télex est mal interprété. J'ai dit qu'il ne fallait pas agir avec précipitation. Cela ne signifie nullement que je ne prenais pas Mme Agathe au sérieux.

Il ne faut pas perdre de vue la situation telle qu'elle se présentait à ce moment-là. La moindre démarche d'un diplomate à Kigali dans l'un ou l'autre sens aurait été mal interprétée. La méfiance entre le premier ministre et le président allait croissant. Nous avons essayé de procéder de manière subtile afin de ne pas être considérés comme les alliés de l'une ou l'autre tendance. Cela n'enlève toutefois rien au sérieux avec lequel nous prenions des propos comme ceux de Mme Agathe. Nous voulions continuer à insister pour que les responsables parviennent une solution politique et créer le climat approprié à cet effet.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Je voudrais revenir sur la question de M. Jonckheer concernant les menaces. Il y avait deux moyens d'action: la dénonciation dont vous avez déjà parlé et la coopération au développement. Comment la Belgique ainsi que les autres pays n'ont-ils pas utilisé des moyens financiers pour ramener à la raison ce pays ?

M. Swinnen. — Les forces vives et les gens qui travaillaient dans la coopération nous suppliaient de ne pas revoir la coopération de peur que cela contribue à dégrader davantage la situation. La présence sur place des bailleurs de fonds étaient un encouragement pour les forces modérées. Si nous avions abandonné la coopération, ils se seraient sentis lâchés, abandonnés. Une réunion de l'OCDE a précisé que la coopération risquait de se trouver hypothéquée par l'absence de progrès dans l'établissement du gouvernement de transition.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Parlez-nous des forces modérées.

M. Swinnen. —C'étaient ceux précédemment cités. Dans la société civile, comme dans les milieux politiques, il y avait des gens extraordinaires qui voulaient l'établissement de cet Etat de droit et qui prêchaient pour une révolution des mentalités.

Un volontaire organisait des réunions pour expliquer aux gens quels étaient leurs droits civils et politiques. J'ai donné de l'argent pour aider ce projet et des Rwandais le soutenaient aussi.

Ceci n'est qu'un exemple car je rencontrais de telles actions tous les jours.

M. Mahoux (PS).—Le problème réel est de savoir si les gens qui avaient le pouvoir et les armes étaient effectivement désireux de la paix. Pouvait-on maîtriser les partisans de la violence, du racisme et de l'ethnisme ?

Ma question précise consiste à savoir ce qu'a été exactement la coopération technique militaire entre 1990 et 1994 et précisément quel était le nombre de militaires belges présents au camp de Bigogwe en 1992 ? On nous a communiqué qu'il y avait six militaires en 1994.

M. Swinnen.—En 1992, il devait y en avoir quatre ou cinq.

M. Mahoux (PS).—Il n'y en a jamais eu plus ?

M. Swinnen.—Non, pas à ma connaissance.

M. Mahoux (PS). — Quand avez-vous quitté le Rwanda ?

M. Swinnen.—Le 12 avril 1994.

M. Mahoux (PS).—Comment la continuité a-t-elle été organisée à l'ambassade.

M Swinnen. j'ai fermé l'ambassade où nous étions alors une dizaine de personnes. Nous sommes partis ensemble à l'aéroport et quelques uns de mes collaborateurs y sont restés durant quelques jours encore.

M. Mahoux (PS).—Il n'y avait donc plus personne à l'ambassade ?

M. Swinnen.—Dès le 12, j'ai téléphoné à la résidence où du personnel rwandais était encore présent. Il fallait une protection car ces personnes croyaient que nous pourrions revenir rapidement. Vu le développement des événements, j'ai, dès mon retour en Belgique, téléphoné et demandé à la gendarmerie rwandaise d'assurer la protection de ce personnel; ce qui a été fait.

M. Mahoux (PS).—Quand l'ambassade a-t-elle été réintégrée ?

M. Swinnen.—Une première mission a été envoyée fin juillet et le nouvel ambassadeur est arrivé sur place au mois d'octobre.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Avez-vous été averti de l'incident relaté dans le rapport du 6 décembre 1993 de KIBAT au général Dallaire à propos de deux personnes qui avaient pénétré dans un cantonnement belge ? Après coup, il s'est avéré qu'un des deux perturbateurs était sous contrat afin de provoquer l'ONU et la Belgique.

M. Swinnen (en néerlandais).—Personnellement, je n'ai personnellement pas relaté cet incident. Cette information est passée par d'autres voies.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Où réside la responsabilité du blocage des accords d'Arusha à votre avis ? S'agit-il d'une responsabilité unilatérale ou partagée, et comment a-t-elle évolué ?

M. Swinnen (en néerlandais).—A mon avis, il s'agit d'une responsabilité partagée. Il y a eu de nombreuses démarches auprès du président. Les manœuvres de rééquilibrage et de récupération nous préoccupaient. Je souligne en tout cas la complexité de la situation. Il est difficile de connaître l'évolution de tous les acteurs. Nous soupçonnions cependant que les problèmes au sein du MDR et du parti libéral étaient liés à des tentatives de récupération. Nous avons également dit au FPR qu'il était nécessaire de fournir la preuve d'une volonté d'aboutir à un compromis. Le premier ministre m'a dit un jour que le FPR lui semblait arrogant. Nous n'avons pas perdu cela de vue. Dans un entretien de quatre heures, que nous avons eu en mars avec le président du FPR et Kagamé, nous avons exprimé notre préoccupation quant aux infiltrations et à l'occupation de maisons délaissées par des sympathisants du FPR venant de l'Ouganda. La radio FPR n'était pas non plus toujours sereine.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous avez dit que vous étiez prêt à témoigner sous serment. Même si ce n'est pas le cas ici, je vous demande la plus grande honnêteté. Y avait-il, dans les milieux politiques belges et plus particulièrement dans le chef de Mme Rika De Backer, une hostilité envers les accords d'Arusha ?

M. Swinnen.—Je ne crois pas avoir entendu de sa part des propos anti-Arusha. Je crois qu'elle faisait, elle aussi, une analyse selon laquelle Arusha représentait une chance. Je ne pense pas non plus avoir entendu des propos contre Arusha de la part d'autres personnes des milieux politiques belges.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Qui est M. Angelet ? Quel était son rôle ? Vous souvenez-vous par ailleurs d'une rencontre, au mois de février, avec Habyarimana, pendant laquelle vous vous êtes à nouveau plaint de la radio Mille Collines et où la réponse du président a été que cette radio était la conséquence directe de la liberté d'expression consacrée par Arusha, ajoutant que, si vous faisiez taire Marie-France Cros de *La Libre Belgique*, il ferait taire la radio Mille Collines ?

M. Swinnen.—Il a parlé de RTL aussi.

Bruno Angelet est un jeune diplomate qui a été envoyé chez nous en renfort en janvier 1994.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Est-ce lui qui écoutait RTLM ?

M. Swinnen.—C'est lui qui faisait le nécessaire pour envoyer des extraits d'émissions à Bruxelles.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—De quelle manière radio Muhabura était-elle provocatrice ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je connais beaucoup moins bien cette radio, mais elle n'était en tout cas pas toujours très diplomate.

M. Destexhe (PRL-FDF).:—Enregistriez-vous les émissions de RTLM diffusées en français et en kinyarwanda ?

M. Swinnen.—Si nous avions pu, nous aurions tout enregistré et demandé une traduction des émissions en kinyarwanda. Nous aurions aussi enregistré radio Rwanda. Mais nous manquions de personnel. Nous écoutions donc les émissions en français diffusées le soir ainsi que les éditoriaux. Nous informions ensuite Bruxelles par télex.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Reste-t-il des bandes ?

M. Swinnen.—A ma connaissance, non. Je pense que Bruno Angelet n'a pas pu repasser à sa résidence avant notre transfert à l'aéroport.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous dites que l'anecdote avec M. Habyarimana est exacte. N'était-ce donc pas là une manière de tourner en dérision les pressions que vous exerciez sur lui ?

M. Swinnen.—Il n'avait pas apprécié une remarque qu'avait faite Jean-Pierre Martin à son égard. Je lui avais dit qu'il s'agissait de libre expression. Combattre RTLM était de toute façon prévu dans les accords d'Arusha car l'action de cette radio était contraire à la recherche de la paix.

M. Mahoux (PS).—Croyiez-vous que cette radio était récupérable ? Qu'espériez-vous en invitant un de ses journalistes à l'ambassade pour une formation aux rapports entre le journalisme et la démocrate ?

M. Swinnen.—Nous n'espérons pas de miracle. Nous souhaitons simplement l'insérer dans la recherche d'une solution. De plus, si nous ne les avions pas invités, RTLM aurait critiqué notre séminaire. Aujourd'hui, nous sommes tentés d'analyser les événements à la lueur de leurs conséquences. Mais depuis octobre 1990, nous nous trouvons dans un processus difficile et dangereux. Nous essayons de trouver divers moyens pour encourager les journalistes de diverses opinions à discuter entre eux. Cela complétait notre action diplomatique.

M. Mahoux (PS).—Radio FPR n'a pas été invitée.

M. Swinnen.—Mais ils sont venus.

Le FPR n'est pas encore dans le gouvernement ni dans l'Assemblée nationale de transition.

M. Mahoux (PS).—Il y a une presse écrite raciste. Les journalistes étaient-ils invités à l'ambassade ?

M. Swinnen.—Je ne m'en souviens pas. Je dois revoir la liste.

M. Hostekint- (SP) (en néerlandais). — De quelle manière étiez-vous associé sur le plan diplomatique aux préparatifs du voyage du ministre Claes en février et celui du ministre Delcroix en mars ? Quelles rencontres avez-vous réglées ?

M. Swinnen (en néerlandais).—J'y étais évidemment étroitement associé en tant qu'ambassadeur.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Je vise également les préparatifs officieux par Mme De Backer.

M. Swinnen (en néerlandais).—Les préparatifs officieux ne me concernent pas.

Je pense également à la remarque selon laquelle les parlementaires qui ont accompagné le ministre Delcroix n'ont pas eu suffisamment l'occasion de nouer des contacts avec les Rwandais. Nous y avons pensé lors des préparatifs et avons également insisté sur ce point, mais le programme est établi par le pays hôte et le programme surchargé ne permettait plus de prévoir des rencontres séparées. Il y a toutefois eu une rencontre avec le ministre des affaires étrangères juste avant le lunch avec le président. Il y a encore eu la réception organisée par le CTM, où le ministre Delcroix et sa délégation ont pu parler pendant trois à quatre heures avec les Rwandais.

M. Jonckheer (Ecolo).—En ce qui concerne la question de la dénonciation, la situation était complexe. Vous ne pouviez vous permettre de mettre en danger votre propre démarche. A la lecture du rapporte ad hoc, il apparaît qu'il y avait un déséquilibre entre les deux parties. Des extraits de vos télex mettent l'accent sur les extrémistes Hutus. Pensez-vous que les responsabilités étaient partagées ?

M. Swinnen. —A cette époque, nous étions bien informés. Nous avons plus de contacts avec le gouvernement rwandais qu'avec le FPR. Lors de son enquête, la Fédération internationale des Droits de l'Homme avait aussi plus de contacts avec le gouvernement qu'avec le FPR. Nous pensions que le FPR essayait d'empêcher la mise en place des organes de transition. Le 25 mars par exemple, le FPR a refusé d'être présent.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous des indices que le FPR préparait un massacre ?

M. Swinnen.—Non. Le 1er octobre 1990, j'ai ressenti l'attaque du FPR comme étant une tentative de déstabilisation.

M. Mahoux (PS).—C'est de la lutte armée mais ce n'est pas un plan de massacre ou d'extermination ethnique systématique de civils.

M. Swinnen.—Je ne dis pas que le FPR n'a fait que mener une lutte armée pour une cause qu'il estimait juste. Il y a eu des incidents pour lesquels le FPR fut considéré comme responsable. Je pense à une attaque contre un hôpital ou à l'offensive de mars 1993. Le FPR a provoqué le malheur car, en pleine négociation d'Arusha, des dizaines de milliers de personnes se sont déplacées. Elles vivaient dans des conditions misérables. Tout nous montrait qu'il fallait les aider.

M. Mahoux (PS).—Si le FPR est bien responsable de l'exode de réfugiés, on peut aussi dire que c'est le caractère violent du régime de Kigali qui a provoqué cet exode. C'est une question d'appréciation politique.

M. Swinnen.—Je ne justifie pas ce qui s'est passé à Kigali. Nous devons rester objectifs. Le 16 ou le 17 novembre 1993, le général Dallaire a bien réagi car on a voulu lui faire dire que le FPR était responsable des événements. Il a répondu: « C'est vous qui le dites ! »

M. Jonckheer (Ecolo).—Entre les accords d'Arusha et le 7 avril, le contenu du rapport montre un déséquilibre manifeste. Les accords d'Arusha sont violés. Cela correspond-il à votre analyse ?

M. Swinnen.—Le FPR aurait pu violer les droits de l'homme dans la zone démilitarisée. Il en a effectivement été question. J'ai interrogé le FPR sur la question du peuplement de la zone occupée par le FPR et désertée par la population locale. Je n'étais pas sûr qu'il y avait des caches d'armes dans cette zone. C'était peut-être une des missions de la MINUAR de vérifier cette hypothèse. La MINUAR eût peut-être été plus crédible si elle avait apporté la preuve qu'il existait bien des caches d'armes, dans ce cas, une action simultanée aurait pu être menée dans les deux camps.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). —En tout, 7 tentatives ont eu lieu pour installer des institutions transitoires. Ce fut un échec: chaque fois qu'un problème était résolu, un nouveau surgissait. Ces informations avaient dû être analysées et la conclusion avait dû être que l'installation de ces institutions transitoires échouerait. M. Swinnen a-t-il reçu des analyses de l'Africa-desk du ministère des affaires étrangères ?

M. Swinnen (en néerlandais). — Il était inutile de m'envoyer des tonnes de papier. Lorsque le ministre reçoit un ambassadeur, il obtient au préalable une analyse. Je crois bien avoir reçu un certain nombre de documents dans lesquels la politique était stipulée.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—La commission se fera un plaisir de prendre connaissance des analyses de la situation telles qu'elles ont été faites par l'Africa-desk.

M. Swinnen (en néerlandais).—Il me faudra vérifier cela.

Moi-même j'effectuais aussi régulièrement des analyses. Les nouvelles hebdomadaires en sont un exemple. J'avais également des entretiens téléphoniques fréquents, entre autres avec le cabinet, l'Africa-desk, avec Arusha et avec d'autres ambassades. Lors de mes séjours en Belgique, j'ai eu également des conversations approfondies sur notre politique au Rwanda.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—M. Swinnen n'a jamais utilisé le terme génocide, contrairement au ministre. Ce dernier emploie ce terme dans un télégramme qu'il envoie à Delbel UNO après sa visite au Rwanda. L'ambassadeur a-t-il eu connaissance de ce télégramme du 25 février ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je pense que oui, mais je ne sais pas si je l'ai reçu à ce moment-là.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Je suppose que ce que le ministre a écrit dans son télégramme reflète ses entretiens avec l'ambassadeur au Rwanda.

Comment expliquer alors que l'ambassadeur—qui était durant tout ce temps à Kigali—n'a pas utilisé le terme « génocide », contrairement au ministre qui était arrivé à cette constatation après une visite de quelques jours.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je n'exclus pas avoir utilisé ce mot dans des contacts avec le ministre ou le chef de cabinet.

M. Swinnen (en néerlandais).—Il n'y avait sans doute des raisons d'utiliser ce terme à un moment où une grave déstabilisation pouvait survenir.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Aviez-vous le sentiment qu'on préparait un génocide ?

M. Swinnen (en néerlandais). —Nous savions que quelque chose de grave se préparait.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Vous utilisez souvent le terme machiavélique. Il est également question d'une mission visant à localiser des familles tutsis. Si le ministre Claes pouvait faire certaines constatations le 25 février 1994, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je ne rechercherais pas un raisonnement délibéré.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Le ministre Claes est déjà clair après trois quatre jours. Est-il peut-être dangereux d'utiliser le terme génocide dans un cadre international ? Après le rapport FIDH, il est déjà question d'atténuer la terminologie.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je parle plutôt d'un hasard. C'est une question de gradations. Nous étions très préoccupés et la diplomatie belge restait très attentive.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Pourquoi le ministre Claes a-t-il dans ce cas utilisé ce terme ? Avez-vous même utilisé ce terme dans vos conversations avec le ministre Claes ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je ne l'exclus pas.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — M. Claes a également dit qu'il était moins cinq. Cette expression va quand même dans le même sens.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Nous ne savons toujours pas qui a pris la décision de ne pas accorder l'asile politique à Jean-Pierre.

M. Swinnen. — Nous n'avons jamais refusé l'asile politique et nous avons été approché en vue de l'octroyer. Nous étions conscients qu'une solution devait être trouvée en pesant toutefois le pour et le contre. D'une part, il fallait effectivement assurer la protection de Jean-Pierre mais, du côté belge, nous savions que si nous lui accordions l'asile politique, la Belgique serait encore plus assimilée en tant qu'alliée du camp FPR. Il fallait donc faire très attention car on ne pouvait pas octroyer l'asile politique avec toute la discrétion voulue.

J'ai donc demandé s'il n'y avait pas de solution dans le cadre de l'ONU. J'ai enregistré une réaction de l'adjoint politique de M. Booh Booh qui m'a confirmé qu'il existait une antenne MINUAR à Nairobi et des agences ONU dans les pays voisins. Il s'agissait de pistes qui pouvaient être explorées.

Je me suis attendu à ce que MM. Booh Booh et Dallaire nous invitent à rediscuter de cela si cette solution posait un problème pour eux. Cela n'a pas été le cas et on a perdu ce problème de vue.

Je confirme qu'il n'y a donc pas eu d'opposition mais que j'ai émis un certain nombre de considérations. Nous aurions reconsidéré nos positions si MM. Booh Booh et Dallaire étaient venus nous retrouver.

M. Destexhe (PRL-FDF).—L'argument selon lequel les Belges auraient encore plus été assimilés à un rôle d'allié FPR me paraît paradoxal par rapport à l'information reçue. Comment cela pouvait-il être plus grave que ce qui se préparait ?

M. Swinnen. —J'étais tout à fait conscient que la protection de Jean-Pierre devait être assurée, mais il m'apparaissait que la piste ONU était valable.

M. Jonckheer (Ecolo).—Saviez-vous à ce moment-là que le colonel Marchal rompait le contrat avec Jean-Pierre ?

M. Swinnen.—Le colonel Marchal est venu me voir et m'a dit qu'il serait souhaitable que la Belgique accorde l'asile politique à Jean-Pierre. C'était le jour précédant notre discussion concernant le problème de protection. En ce qui me concerne, la balle était dans la camp de l'ONU et la solution ONU était idéale, à la fois pour Jean-Pierre mais aussi pour les autres. Si MM. Booh Booh et Dallaire étaient revenus nous voir, nous aurions certainement examiné la situation avec encore plus de bienveillance que précédemment.

M. Jonckheer (Ecolo).—Le colonel Marchal vous a-t-il informé qu'il avait rompu les contacts avec Jean-Pierre car il n'avait pas de réponse, ni du côté belge ni de l'ONU quant à l'octroi de l'asile politique.

De ce fait, vous perdiez votre informateur.

M. Mahoux (PS).—L'information de Jean-Pierre est fondamentale. Vous êtes au courant et les Nations Unies sont au courant. Mais la protection demandée n'est pas accordée. Marchal rompt donc les contacts avec l'informateur. Comment expliquer que l'on se soit contenté de l'incertitude ?

M. Jonckheer (Ecolo).—Était-il dans les pouvoirs de M. Booh Booh de placer JP dans une Agence de l'ONU et ainsi, de le protéger ?

M. le Président.—C'est le lieutenant Claeys qui était l'homme de contact de Jean-Pierre. Nous avons prévu de l'interroger à ce sujet.

M. Swinnen.—Lorsque nous avons débattu de la question de la protection de Jean-Pierre le 15 février, j'ai compris que la balle était dans le camp de l'ONU. En cas de problème, Dallaire et Booh Booh me contacteraient à nouveau.

M. le Président.—Nous remercions M. l'ambassadeur.

La réunion est close à 20h20 m.